



Ville de Mèze

N°29

DECISION DE M. le MAIRE

CREATION DE TARIF «Cinéma le Taurus – Tarif vente d’affiches»

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 29 août 2022 donnant délégation à M. le Maire afin de fixer les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

VU, l'arrêté municipal n°37 du 18 novembre 2020, instituant une régie de recettes pour prévoir l'encaissement des produits relatifs au fonctionnement du cinéma municipal le Taurus

CONSIDERANT, que dans le cadre de sa programmation, le cinéma municipal le Taurus génère pour la communication des films projetés une importante quantité d'affiches. Celles-ci n'ayant pas de valeur archivistique mais ayant un coût d'achat entre 3 et 6€, il est proposé de les mettre à la vente des personnes intéressées comme cela se pratique dans nombreux cinémas lors de foires aux affiches ou à la demande auprès de l'équipe du cinéma. Il convient donc de fixer le tarif de vente.

DECIDE :

Article 1 : Il est institué un tarif de 5€ la grande affiche et 3€ la petite.

Article 2 : les recettes provenant de la vente de ces affiches seront encaissées par la régie de recettes du cinéma municipal le Taurus



Ville de Mèze

N°29

Article 3 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Mèze le 30 mars 2023

Le Maire,
Thierry BAEZA



Acte adressé au Représentant de l'État le	4.04.2023
Acte reçu par le Représentant de l'État le	4.04.2023
Acte publié, affiché et notifié le	11.04.2023
ACTE EXECUTOIRE	